

**Foire Aux Questions (FAQ)  
concernant le programme IGNfab**

-

**2<sup>e</sup> appel à projets – avril 2015**

**Table des matières**

I.	Questions relatives aux porteurs de projet.....	3
1.	IGNfab peut-il intéresser une équipe de projet qui n'est pas spécialiste de la géomatique ? .....	3
2.	Quels sont les critères en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires pour qu'une entreprise puisse candidater ?.....	3
3.	Les structures associatives (loi 1901) peuvent-elles concourir ? .....	3
4.	Les auto-entrepreneurs peuvent-ils concourir ?.....	3
5.	Est-ce que la candidature de consortium de PME est acceptée ? .....	3
6.	Si une PME n'est pas implantée en Ile-de-France, est-elle tout de même éligible ? .....	3
7.	Est-ce qu'une PME basée dans un autre pays d'Europe peut déposer une candidature ? .....	4
II.	Questions relatives aux projets .....	4
1.	Les projets soumis à IGNfab doivent-ils s'appuyer de façon exclusive sur les données et les plateformes de l'IGN ?.....	4
2.	Dans les projets qui ont une orientation de mission de service public, faut-il impliquer des collectivités locales ? .....	4
3.	Pourquoi avoir inclus un critère de soutien au service public ? N'est-ce pas contradictoire avec l'objectif de développer l'activité économique ? .....	4
4.	Les thématiques proposées pour cet appel à projets IGNfab excluent-elles tout autre projet ?.....	5
5.	Est-ce que des entreprises concurrentes pourraient être accompagnées en même temps par IGNfab ?.....	5
6.	Est-il possible de proposer un projet adressant le marché européen ?.....	5
7.	Une demande en cours pour bénéficier du Fonds européen de développement régional (FEDER) est-elle compatible avec une candidature à l'appel à projets IGNfab ?.....	6
8.	Comment fonctionnent les capteurs de surveillance des crues ? S'agit-il de mesures temps réelles télétransmises ? Quelle est la couverture du territoire ? .....	6
III.	Questions relatives aux modalités de collaboration .....	7
1.	Quelle forme prendra la « mise en relation avec des partenaires institutionnels » et avec le « réseau IGN » ? .....	7
2.	Quel est le cadre de propriété intellectuelle prévu pour les collaborations au titre d'IGNfab ? Quels droits d'exploitation pour le produit ou service développé ?.....	7

3.	Je comprends que l'IGN n'apporte pas de financement mais pouvez-vous aider d'une façon ou d'une autre au montage financier du projet ? .....	7
4.	Combien coûte l'IGNfab ? .....	8
5.	Puis-je installer ma TPE dans les locaux d'IGNfab ? .....	8
IV.	Questions sur le processus de candidature et de sélection .....	8
1.	La candidature se fait-elle exclusivement par voie électronique ? Pouvez-vous bien préciser ce que le candidat doit fournir pour soumettre un projet ?.....	8
2.	Peut-on amender son dossier déjà enregistré dans la plateforme d'inscription ? .....	8
3.	D'autres sessions d'information et de questions-réponses sont-elles prévues ? .....	8
4.	Quand est prévu le prochain appel à projets ? .....	8
5.	Y a-t-il une possibilité de discuter du projet en amont de la soumission ?.....	9
V.	Questions relatives au programme IGNfab en général.....	9
1.	Y a-t-il un nombre limité de candidats qui seront sélectionnés pour l'appel à projets ?.....	9
2.	Quel est l'intérêt pour l'IGN dans cette démarche ?.....	9
3.	Quel est l'intérêt pour les participants? .....	9
VI.	Questions diverses.....	10
1.	Si la réponse à une question n'apparaît pas encore dans la FAQ, comment peut-on obtenir cette réponse ? .....	10

NB : des questions soumises lors du 1<sup>er</sup> appel à projets IGNfab en juillet 2014 et les réponses associées ont été reprises dans cette FAQ du 2<sup>ème</sup> appel à projets dans la mesure où elles demeuraient pertinentes. D'autres questions soumises lors de ce 1<sup>er</sup> appel, notamment celles relatives aux thématiques de l'appel, pas pertinentes pour le deuxième appel, ne sont pas reprises ici.

## **I. Questions relatives aux porteurs de projet**

### **1. IGNfab peut-il intéresser une équipe de projet qui n'est pas spécialiste de la géomatique ?**

L'intérêt du programme *IGNfab* est précisément d'apporter un soutien à des entreprises qui sont spécialisées dans un secteur applicatif plus aval (énergie, assurance, etc.) mais qui ne sont pas nécessairement des experts de la façon de traiter l'information géographique utile à leur activité. Ainsi, le programme *IGNfab* permet de mobiliser des compétences complémentaires : celles des équipes de recherche et développement de l'entreprise sur un secteur applicatif particulier, celles de l'IGN sur des questions plus directement liées à l'information descriptive du territoire et celles des établissements publics partenaires de l'IGN pour un appel à projets sur les thématiques de cet appel.

### **2. Quels sont les critères en termes d'effectifs et de chiffre d'affaires pour qu'une entreprise puisse candidater ?**

Il n'y a pas de critères stricts de définis. En revanche, la structure *IGNfab* est mise en œuvre de sorte à pouvoir jouer un rôle d'accélérateur auprès des petites et moyennes entreprises qui ne disposent généralement pas de capacités d'investissement aussi importantes que les entreprises de taille plus conséquente. Pour autant, il n'est pas interdit à des ETI (Entreprise de taille intermédiaire) de soumettre des projets. Ces dernières devront bien justifier en quoi l'implication de l'IGN est un élément essentiel du projet au regard de la capacité d'investissement de la société et du *business plan* visé.

### **3. Les structures associatives (loi 1901) peuvent-elles concourir ?**

Les projets portés par les associations de type loi 1901 sont éligibles à intégrer le processus *IGNfab* selon les mêmes conditions que pour les TPE et les PME (cf. règlement de l'appel à projets n°2).

### **4. Les auto-entrepreneurs peuvent-ils concourir ?**

Les appels à projets *IGNfab* sont également ouverts aux auto-entrepreneurs. Le comité de sélection évaluera de la même façon tous les projets sur la base de différents critères de sélection, dont le business plan et la crédibilité de l'entreprise à le mettre en œuvre. Ainsi, et quelle que soit la forme juridique des entreprises souhaitant participer aux appels à projets *IGNfab*, les candidats devront porter une attention particulière aux objectifs visés et aux moyens déployés par rapport à la structure de l'entreprise.

### **5. Est-ce que la candidature de consortium de PME est acceptée ?**

Il n'y a pas d'obstacle légal pour candidater à *IGNfab* au travers d'un consortium de PME. La synergie entre plusieurs entreprises et la complémentarité de leur compétence peuvent d'ailleurs constituer un élément positif de la candidature, à la condition toutefois que le consortium soit juridiquement clair, avec une personnalité juridique propre (telle qu'un GIE par exemple) ou a minima un interlocuteur principal identifié et dûment mandaté par l'ensemble du groupement. Il sera par ailleurs important de montrer qu'il y a déjà une habitude des membres du consortium à travailler ensemble, ainsi qu'une répartition des tâches et des responsabilités très claire pour le projet.

### **6. Si une PME n'est pas implantée en Ile-de-France, est-elle tout de même éligible ?**

Le programme *IGNfab* a une dimension nationale en cohérence avec le périmètre de la mission de l'IGN. Les PME implantées dans n'importe quelle région de France sont donc éligibles. Il faut toutefois noter que les locaux qui ont été équipés dans le cadre du programme pour faciliter des actions de co-développement sont situés à Saint-Mandé, à proximité immédiate de Paris. Si le niveau de collaboration attendu entre la

PME et l'IGN nécessite de partager temporairement un même espace de travail, la PME devra prévoir (à sa charge) des déplacements à Saint-Mandé de ses personnels pour mener les actions identifiées ensemble au début du projet. Pour des actions de soutien plus légères, l'IGN dispose d'une implantation dans différentes régions de France au travers de ses directions inter-régionales et de son service IGN Espace. Ces entités pourront servir de relais de proximité.

### **7. Est-ce qu'une PME basée dans un autre pays d'Europe peut déposer une candidature ?**

Une PME qui n'est pas basée en France peut soumettre un projet au programme *IGNfab*. Cela sous-tend toutefois que cette PME prévoit de valoriser le résultat du projet en premier lieu sur le territoire français. En effet, même si l'ambition de l'IGN est d'aider les porteurs de projet à développer des solutions qui puissent être proposées au-delà des frontières, un certain nombre d'éléments que l'IGN est en mesure de mobiliser rapidement en support des projets (tels que ses bases de données de référence ou son réseau d'utilisateurs) concernent le territoire national. Ces éléments doivent permettre d'assoir l'offre de la PME, à la base, pour ce territoire. Par ailleurs, il est à noter que l'accord de partenariat sera établi en langue française et en référence au droit français.

## **II. Questions relatives aux projets**

### **1. Les projets soumis à *IGNfab* doivent-ils s'appuyer de façon exclusive sur les données et les plateformes de l'IGN ?**

Il n'est pas nécessaire que les projets soumis au programme *IGNfab* s'appuient exclusivement sur les données ou les plateformes de l'IGN. Dans la plupart des services ou applications basés sur l'information géographique, cette dernière doit être croisée avec d'autres types d'information qui ne sont pas nécessairement diffusés par l'IGN. Cela peut être le cas par exemple des informations produites ou diffusées par les partenaires de l'IGN pour cet appel. De même, certaines technologies de traitement ne sont pas disponibles sur les plateformes de l'IGN ou de ses partenaires et peuvent nécessiter le recours à d'autres solutions existantes. A contrario, il est néanmoins nécessaire que les apports de l'IGN restent un élément structurant du projet pour que le soutien apporté par l'Institut soit utile et que la sélection du projet au titre du programme *IGNfab* soit, à ce titre, pertinente.

### **2. Dans les projets qui ont une orientation de mission de service public, faut-il impliquer des collectivités locales ?**

Ce n'est pas une obligation, mais si les cibles du projet sont les collectivités locales, c'est bien sûr un avantage d'avoir au minimum une remontée de besoins de ces collectivités. Pour les projets qui nécessiteraient un lien avec des collectivités locales et pour lesquels des relations ne seraient pas déjà établies par le porteur du projet, l'IGN pourra aider à assurer ce lien au titre du programme *IGNfab*.

### **3. Pourquoi avoir inclus un critère de soutien au service public ? N'est-ce pas contradictoire avec l'objectif de développer l'activité économique ?**

Un service ou une application visant à aider les acteurs de la sphère publique à exercer leur mission d'intérêt général présenterait une forte cohérence avec la vocation de l'IGN. Le soutien apporté par l'IGN serait alors d'autant plus naturel et efficient. A ce titre, un projet destiné à développer un tel service ou application bénéficierait d'une appréciation positive dans le cadre du programme *IGNfab*. Pour autant, ce critère n'est pas exclusif. Tous les projets qui peuvent aider les PME ou les TPE à développer un service qui

valoriserait les données ou des technologies de l'IGN peuvent être présentés. Par ailleurs, l'objectif du programme *IGNfab* ne se concentre pas sur l'émergence de services gratuits, y compris dans le cadre d'une contribution à un service public. Les autorités publiques qui souhaitent offrir un service aux citoyens sont souvent amenées à financer le service considéré auprès d'un prestataire (qui peut être le porteur du projet soumis à *IGNfab*). Elles sont aussi souvent amenées à faire contribuer l'utilisateur final à son financement. Pour sa part, l'IGN a fait évoluer sa logique de tarification : quelques données destinées à des usages de base sont gratuites pour tous, les données plus élaborées sont utilisables gratuitement pour les missions de service public et sont soumises à des redevances pour les autres usages (cas des principaux référentiels de l'IGN), certaines données plus spécifiques restent payantes pour tous les usages. Cette plus grande ouverture des données vise à aider l'émergence de services qui donneront toute sa valeur à la donnée.

#### **4. Les thématiques proposées pour cet appel à projets *IGNfab* excluent-elles tout autre projet ?**

Comme indiqué dans le règlement du 2<sup>ème</sup> appel à projets, ces thématiques sont très larges et touchent à de nombreux domaines tels que l'habitat, l'énergie, l'environnement, les transports, l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'assurance... Les enjeux et problématiques qui y sont décrits ne sont pas exhaustifs et il est possible pour un candidat de présenter un projet répondant à d'autres enjeux non cités mais en restant en lien avec les thématiques Changement climatique et Prévention des risques (lien à expliciter dans le dossier de candidature). L'objectif est bien d'avoir un périmètre volontairement assez large de sorte à ne pas brider la créativité des candidats. Les thématiques ne sont là que pour border un périmètre qui permettra in fine de comparer les projets. Si toutefois un projet ne semble pas pouvoir s'inscrire dans le cadre de cette consultation, il faut noter que d'autres appels à projet seront lancés ultérieurement sur d'autres thématiques.

#### **5. Est-ce que des entreprises concurrentes pourraient être accompagnées en même temps par *IGNfab* ?**

Le programme *IGNfab* vise à accompagner des projets particuliers (portés par des entreprises) et non pas des entreprises. Deux entreprises qui se considèrent comme concurrentes pourraient donc être soutenues par l'IGN, dans le même intervalle de temps ou à des périodes différentes, dès lors que ces entreprises ne présentent pas un projet qui serait lui-même en concurrence. Le caractère innovant des projets est en effet un critère essentiel de sélection pour le programme *IGNfab*. Cela implique que le produit ou le service proposé au titre du projet n'a pas de concurrent direct. Si deux projets sont soumis au programme *IGNfab* concernant des produits ou services très similaires (dans leur finalité mais aussi leur performance, leur modalité de mise en œuvre, etc.), un seul de ces projets pourra être sélectionné, en se basant sur la qualité des dossiers soumis.

#### **6. Est-il possible de proposer un projet adressant le marché européen ?**

L'emprise géographique du marché visé par les candidats n'est pas bornée à la frontière nationale. Cette ambition est même louable, si elle permet de renforcer le modèle économique du produit visé. Néanmoins, il est important de souligner que les données de l'IGN et de ses partenaires sont le plus souvent disponibles uniquement pour le territoire français (Départements et régions d'outre-mer inclus). Il existe des initiatives européennes dans lesquelles l'IGN est très actif qui tendent à homogénéiser les données, mais les résultats de ces projets ne seront pas exploitables à court terme.

Les technologies proposées par l'IGN et ses partenaires sont, elles, généralement utilisables à l'échelon international, moyennant une éventuelle adaptation.

Les candidats doivent donc prendre en considération ces différentes contraintes dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet.

### 7. Une demande en cours pour bénéficier du Fonds européen de développement régional (FEDER) est-elle compatible avec une candidature à l'appel à projets IGNfab ?

Oui. L'appui de l'IGN et de ses partenaires dans le cadre d'IGNfab n'est pas exclusif. Les entreprises sont donc libres de s'adresser en parallèle aux différents « guichets » de financement au niveau national ou européen, d'autant qu'IGNfab n'apporte pas de financement direct (cf. III.3). Cependant, cette information doit être indiquée dans le formulaire de candidature dans la rubrique « Quel est le plan de financement du développement du projet ? ». Par ailleurs, dans le cas où la demande de financement est en cours, il est recommandé au candidat d'envisager une solution alternative et de l'expliciter, au cas où la demande ne serait pas acceptée.

### 8. Comment fonctionnent les capteurs de surveillance des crues ? S'agit-il de mesures temps réelles télétransmises ? Quelle est la couverture du territoire ?

Les réseaux hydrométriques appartiennent :

- aux établissements publics et aux services de l'Etat tels que les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les Directions Départementales des Territoires (DDT), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM), les agences de l'eau ;
- à Electricité De France (EDF) ;
- à des organismes de recherche tels que l'Irstea, ou des universités ;
- à des compagnies d'aménagement telles que la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, la Compagnie nationale du Rhône, la Société du canal de Provence, la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône-Languedoc ...

Ces producteurs de données installent les stations de mesure en rivière, assurent leur maintenance, recueillent les données, les vérifient et en alimentent la banque Hydro. Ils réalisent des jaugeages au droit des stations de mesure et établissent les courbes de tarage qui figurent également dans la **banque Hydro**. Ensuite ils valident, et éventuellement corrigent les données. Ils en sont responsables et veillent à leur qualité.

Le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) met à disposition, en temps réel, dans le cadre de la prévision des inondations, les mesures hydrométriques des 22 services de prévision des crues (SPC) métropolitains gérés par des DREAL, des DDT, des Services de Navigation et Météo-France pour l'un d'entre eux.

La **banque HYDRO** est la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie, elle stocke les mesures de hauteur d'eau de 3 500 stations de mesure (dont 2 400 sont actuellement en service) implantées sur les cours d'eau français. Cette base possède des données sur une profondeur de plus de 30 ans, et permet un accès :

- à des informations sur la station telles que sa localisation géographique, la qualité et la disponibilité des mesures, son historique ;
- aux données de débits journaliers sous forme de tableaux ou de graphiques ;
- à des statistiques sur les débits calculées sur la période de disponibilité des données telles que les durées de retour, les maxima, les débits classés, les écoulements mensuels, les modules interannuels ;
- à des comparaisons de données de débits par rapport à des débits médians, ou à de faibles ou fortes valeurs ayant des durées de retour de l'ordre de 5 ans ;

- à d'autres fonctionnalités permettant de comparer deux séries de données

A noter que pour le moment, la Corse, les Hautes-Alpes, les Côtes d'Armor, la Creuse, et la Haute-Savoie ne comportent pas de cours d'eau faisant partie du périmètre réglementaire surveillé par l'Etat.

### **III. Questions relatives aux modalités de collaboration**

#### **1. Quelle forme prendra la « mise en relation avec des partenaires institutionnels » et avec le « réseau IGN » ?**

La mise en relation avec les partenaires institutionnels peut prendre plusieurs formes. Pour ce 2<sup>ème</sup> appel à projets *IGNfab*, il s'agit tout d'abord de mise en relation avec les établissements techniques partenaires que sont Météo-France, l'Ademe, Irstea et l'INRA. Ces « partenaires métiers » peuvent apporter leur expertise sur les thématiques de l'appel pour accompagner les projets portés par les TPE et PME.

Au-delà, du fait de ses missions, l'IGN est en contact permanent avec de nombreux ministères et acteurs publics (collectivités territoriales, établissements publics...). Dès lors que cette sphère publique peut être intéressée par les résultats d'un projet soumis par une PME ou une TPE, l'IGN pourra aider cette dernière à entrer en contact avec des représentants d'utilisateurs pour mieux cerner leurs besoins et promouvoir le produit ou service développé. L'espace de travail conjoint d'*IGNfab* constituera à ce titre un espace d'échange dans lequel des démonstrations de produits et services pourront être organisées en cours de développement afin de faciliter l'implication des utilisateurs.

#### **2. Quel est le cadre de propriété intellectuelle prévu pour les collaborations au titre d'*IGNfab* ? Quels droits d'exploitation pour le produit ou service développé ?**

Dans tous les cas, il y aura une convention de partenariat qui définira les droits et devoirs de chacun, tant pour les modalités de collaboration (durée, utilisation de l'espace de co-working ou pas, ressources humaines et autres mobilisées par chacune des parties...) que pour la propriété intellectuelle et la valorisation des résultats. Chacun reste évidemment propriétaire de ce qu'il apporte. Les 2 parties sont copropriétaires de ce qui est développé en commun. En ce qui concerne les droits d'exploitation, par défaut, c'est la PME qui les aura, sauf si elle souhaite pour une raison ou une autre que l'IGN soit impliqué dans l'exploitation du service ou produit développé. Une contrepartie liée à cette exploitation pourra être prévue pour l'IGN au regard de son apport. En particulier, l'exploitation peut faire l'objet d'une redevance payée à l'IGN ou à l'un de ses partenaires pour l'utilisation de ses données si celles-ci sont soumises à une tarification au vu de l'utilisateur final visé. Au titre du soutien privilégié apporté au titre du programme *IGNfab*, l'IGN peut néanmoins envisager la gratuité d'utilisation des données pendant une durée initiale d'exploitation ou jusqu'à l'obtention d'un certain chiffre d'affaires prédéfini, lié à la commercialisation du produit ou service.

#### **3. Je comprends que l'IGN n'apporte pas de financement mais pouvez-vous aider d'une façon ou d'une autre au montage financier du projet ?**

En effet, l'IGN n'apporte pas de financement direct au projet mais son apport en nature sous la forme de ressources humaines et d'expertise, de résultats de R&D, de conditions privilégiées d'utilisation de ses données constitue néanmoins un soutien significatif pour les projets sélectionnés. Par ailleurs, au titre du programme *IGNfab*, l'IGN peut aider le porteur du projet à entrer en relation avec différents partenaires qui eux proposent, quant à eux, des mécanismes de financement de projet. En particulier, les PME dont les

projets seront retenus au titre d'IGNfab pourront bénéficier de l'offre de Cap Digital, du pôle Risques ou de l'Agence de développement du Val-de-Marne en matière de diagnostic stratégique, de recherche de financement auprès d'investisseurs publics ou privés, de recherche immobilière ou de conseil RH. peuvent

#### **4. Combien coûte l'IGNfab ?**

Proposer un projet à IGNfab et faire incuber son projet au sein d'IGNfab est gratuit. L'IGN ne fait pas payer de loyer, ni l'accompagnement de la PME par les experts IGN pendant la phase d'incubation.

#### **5. Puis-je installer ma TPE dans les locaux d'IGNfab ?**

Non, le dispositif IGNfab n'est pas un hôtel d'entreprises, ni une pépinière d'entreprise. Ses locaux sont uniquement mis à disposition le temps de la collaboration entre la TPE/PME et l'IGN pour faciliter les échanges avec les supports techniques de l'IGN qui assurent l'accompagnement.

### **IV. Questions sur le processus de candidature et de sélection**

#### **1. La candidature se fait-elle exclusivement par voie électronique ? Pouvez-vous bien préciser ce que le candidat doit fournir pour soumettre un projet ?**

Oui, la candidature se fait uniquement en ligne et donc par voie électronique via la [plateforme d'inscription](#) accessible sur le site <http://ignfab.ign.fr>. Pour soumettre un projet, un candidat doit uniquement remplir le formulaire en ligne, seul document obligatoire. Il est recommandé au candidat d'utiliser le tableau Excel mis à disposition en haut du formulaire de candidature qui l'aidera à pré-remplir ce dernier. Il peut en outre joindre au formulaire un fichier au format pdf s'il souhaite compléter ses réponses. Enfin, il est aussi fortement recommandé de lire attentivement le [règlement](#) disponible sur le même site.

#### **2. Peut-on amender son dossier déjà enregistré dans la plateforme d'inscription ?**

Non, il n'est pas possible techniquement d'amender un dossier de candidature. C'est pourquoi il est recommandé de bien prendre le temps de constituer le meilleur dossier possible avant de le soumettre. L'usage du tableau Excel mis à disposition en haut du formulaire de candidature vous y aidera.

Exceptionnellement, il sera possible de demander à écraser un dossier de candidature qu'on souhaiterait remplacer par un dossier plus abouti. Il faut pour cela envoyer un email à [ignfab@ign.fr](mailto:ignfab@ign.fr).

#### **3. D'autres sessions d'information et de questions-réponses sont-elles prévues ?**

L'atelier « happy hour » du 8 avril et le webinaire qui s'est tenu le 7 mai ont donné lieu à des présentations des appuis possibles de l'IGN et de ses partenaires et à des échanges de questions et réponses avec les candidats potentiels. Toutes ces questions & réponses sont consignées dans cette FAQ. Une nouvelle session de questions & réponses se tiendra le 19 mai de 8h30 à 11h dans les locaux de Cap Digital à Paris. La participation est libre mais l'inscription obligatoire.

D'autres sessions d'information seront organisées ultérieurement pour les prochains appels à projets.

#### **4. Quand est prévu le prochain appel à projets ?**

Il est prévu une fréquence de deux appels à projets par an. Le troisième appel à projets est prévu pour fin 2015.



## 5. Y a-t-il une possibilité de discuter du projet en amont de la soumission ?

Le processus de sélection d'IGNfab s'appuie sur le principe d'un concours avec un jury, composé de représentants de l'IGN, de ses partenaires et d'experts extérieurs. En amont du lancement de l'appel, une large place a été accordée à la présentation des données et technologies de l'IGN et de ses partenaires (cf. [IV.3](#)) et à l'échange libre avec des porteurs de projet sur l'utilisation de ces dernières. Toutefois, afin de préserver l'équité de traitement entre les candidats, il n'est pas possible d'aider un candidat à monter son dossier, ni d'évaluer son projet à titre individuel et en dehors du processus normal d'appel à projets. Il est par contre possible de poser des questions de compréhension du règlement de l'appel à projets par email à [ignfab@ign.fr](mailto:ignfab@ign.fr). Par ailleurs, il est prévu que le comité de dépouillement des candidatures puisse, lors de la phase de pré-sélection des dossiers, interroger les candidats sur les points de leurs dossiers qui ne semblent pas assez clairs (sans toutefois aider les candidats sur la façon d'éclaircir ces questions pour mieux positionner leur dossier). D'une façon plus générale, il a été choisi d'inscrire le processus de sélection dans une temporalité très courte, adaptée au rythme des start-ups et orientée « marché », qui ne prévoit pas des rebouclages nombreux sur les dossiers.

## V. Questions relatives au programme IGNfab en général

### 1. Y a-t-il un nombre limité de candidats qui seront sélectionnés pour l'appel à projets ?

Il n'y a pas de limite fixée a priori concernant le nombre de projets pouvant bénéficier du programme IGNfab. Il y a simplement des contraintes d'espace au niveau des locaux qui ont été alloués sur le site de l'IGN pour faciliter les activités de co-développement. En pratique, le nombre de projets retenus va donc dépendre de la forme de l'aide nécessaire aux projets soumis (collaboration à distance avec appui ponctuel ou travail en équipe intégrée) – qui doit d'ailleurs être renseignée dans le formulaire de candidature - et bien entendu de la qualité des propositions. Toutes les voies de collaboration seront étudiées pour accompagner le maximum de projets de qualité.

### 2. Quel est l'intérêt pour l'IGN dans cette démarche ?

L'intérêt principal pour l'IGN est de valoriser des applications s'appuyant sur ses données et son expertise. L'objectif est que ces données soient plus (ou mieux) utilisées qu'elles ne le sont aujourd'hui via le développement de services leur apportant une valeur ajoutée. Par ailleurs, il s'agit également pour l'IGN de bénéficier de l'innovation en dehors de ses murs, dans une logique d'innovation ouverte, et de stimuler pour cela la créativité et l'innovation du monde économique et notamment des PME. Enfin, le programme permettra de mieux faire connaître et favoriser l'utilisation des services en ligne de l'IGN.

### 3. Quel est l'intérêt pour les participants ?

L'intérêt pour les PME est de bénéficier gratuitement de l'expertise technique pointue de l'IGN en matière d'information géographique et forestière mais aussi d'accéder de façon privilégiée à ses données et outils et à son réseau institutionnel et commercial. Le programme IGNfab leur permet de plus d'accéder aux expertises des partenaires de l'IGN.

## VI. Questions diverses

### 1. Si la réponse à une question n'apparaît pas encore dans la FAQ, comment peut-on obtenir cette réponse ?

Vous pouvez poser d'autres questions concernant *IGNfab* à l'adresse [ignfab@ign.fr](mailto:ignfab@ign.fr). Toutes les questions portant directement sur le deuxième appel à projets doivent être envoyées avant le 26 mai 2015. Les réponses seront fournies dans les meilleurs délais et publiées avant le 1<sup>er</sup> juin 2015 dans cette FAQ.